



MAIRIE DE
GUESNAIN
(NORD)

**ARRETE TEMPORAIRE PORTANT SUR LA
RESTRICTION DU STATIONNEMENT ET DE LA
CIRULATION AU DROIT DES TRAVAUX DANS LA RUE
GUY MOQUET**

Arrêté de Police N° 19/2021 (ST) du 05 mars 2021

Le Maire de la Commune de GUESNAIN,
Vu l'article L2213-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le code la route,
Vu la demande écrite formulée par la société EMR DOUAISIS
Considérant qu'il convient de prendre toutes les mesures de nature
à assurer la sécurité routière, piétonne et cycliste dans la rue Guy
Moquet dans le cadre de la réalisation d'un branchement d'eau
potable pour le compte de Noréade sur la parcelle cadastrée AB
282 .

ARRETE

- Article 1** La réalisation d'un branchement d'eau potable sera réalisée à compter du **jeudi 18 mars 2021 et pour une durée de 30 jours** dans la rue Guy Moquet (parcelle cadastrée AB 282).
- Article 2** Pendant toute la durée des travaux la circulation sera perturbée et la vitesse de circulation réduite à 30 km/h.
- Article 3** Le stationnement sera interdit dans l'emprise des travaux
- Article 4** L'entreprise E.M.R DOUAISIS exécutera les travaux et se chargera de la mise en place de la signalisation réglementaire.
- Article 5** L'entreprise E.M.R dont le siège est au 76 rue Raoul Blanchard 59500 Douai
Monsieur le Commissaire Divisionnaire, Chef de District de Police de DOUAI
Monsieur le Commissaire de Police de SIN LE NOBLE sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.



Fait à GUESNAIN,
05 mars 2021

Le Maire,
Maryline Lucas

 <small>Liberté • Égalité • Fraternité</small> RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Ministère chargé des transports	<h3 style="margin:0;">Demande d'arrêt de police de la circulation</h3> Code de la route L411-1 à L411-7 Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1 Gestionnaires des réseaux routiers	 N° 14024*01
---	--	--

Le demandeur			
Particulier <input type="checkbox"/>	Service public <input type="checkbox"/>	Maître d'œuvre ou conducteur d'opération <input type="checkbox"/>	Entreprise <input checked="" type="checkbox"/>
Nom : E.M.R. DOUAISIS	Prénom :		
Dénomination :	Représenté par : COLPAERT		
Adresse Numéro : 76	Extension :	Nom de la voie :	
76, rue Raoul BLANCHARD			
Code postal 59500	Localité : DOUAI	Pays :	
Téléphone 03.21.74.57.89	Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :		
Courriel : emrdouaisis@orange.fr			
Si le bénéficiaire est différent du demandeur			
Nom : Prénom :			
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :			
Code postal Localité : Pays :			
Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :			
Courriel :			

Localisation du site concerné par la demande			
Voie concernée : Autoroute n° Route nationale n° Route départementale n° Voie communale n°			
Hors agglomération <input type="checkbox"/> En agglomération <input checked="" type="checkbox"/>			
Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : + <input type="checkbox"/> Point de Repère (PR) routier de fin d'application : + <input type="checkbox"/>			
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :			
RUE GUY MOQUET			
Code postal 59287 Localité : GUESNAIN			

Nature et date des travaux	
Permission de voirie antérieure : Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/> Si oui indiquer la référence :	
Description des travaux : BRANCHEMENT EAU NEUF	
Date prévue de début des travaux : 18/03/2021 Durée des travaux (en jours calendaires) : 30	

Réglementation souhaitée	
Durée de la réglementation (en jours calendaires) 30 Date de début de réglementation 18/03/2021	
Restriction sur section courante <input checked="" type="checkbox"/> Restriction sur bretelles <input type="checkbox"/>	
Sens de circulation concerné : Deux sens de circulation <input checked="" type="checkbox"/> Sens des Points de Repères (PR) croissants <input type="checkbox"/>	
Sens des Points de Repères (PR) décroissants <input type="checkbox"/> Fermeture à la circulation <input type="checkbox"/>	
Basculement de circulation sur chaussée opposée <input type="checkbox"/>	
Circulation alternée : Par feux tricolores <input type="checkbox"/> Manuellement <input type="checkbox"/>	
Restriction de chaussée :	
Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU) <input type="checkbox"/> Empiètement sur chaussée <input type="checkbox"/> largeur de voie maintenue	
Suppression de voie <input type="checkbox"/> nombre de voie(s) supprimée(s)	

Interdiction de :

Circuler		Stationner		Dépasser	
Véhicules légers	<input type="checkbox"/>	véhicules légers	<input checked="" type="checkbox"/>	véhicules légers	<input checked="" type="checkbox"/>
poids lourds	<input type="checkbox"/>	poids lourds	<input checked="" type="checkbox"/>	poids lourds	<input checked="" type="checkbox"/>

Vitesse limitée à : 30 km/h

Itinéraire de déviation (à préciser par sens) :

.....

.....

.....

Autres prescriptions :

.....

.....

La pose, le maintien ou le retrait de la signalisation spécifique au chantier sont effectués par :

Le demandeur Une entreprise spécialité

Nom : Prénom :

Dénomination : Représenté par :

Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :

Code postal Localité : Pays :

Téléphone : Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :

Courriel :

Pièces jointes à la demande

Afin de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'arrêté est accompagnée d'un dossier comprenant :

Une notice détaillée avec notamment l'évaluation de la gêne occasionnée au usagers

Plan de situation 1/10 ou 1/20 000^{ème} Plan des travaux 1/200 ou 1/ 500^{ème} Schéma de signalisation

Itinéraire de déviation 1/2 000 ou 1/5 000^{ème}

J'atteste de l'exactitude des informations fournies

Fait à : DOUAI

Nom : COLPAERT Prénom : Qualité : Responsable du chantier

04/03/2021

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, garantit un droit d'accès et de rectification des données auprès des organismes destinataires du formulaire